



Protéger l'eau, pour la vie!

Le travail du COBALI se réalise par différentes actions concrètes, issues de divers projets :

- Sensibiliser la population sur les rôles écologiques des milieux humides ;
- Embaucher des agents de sensibilisation pour la saison estivale ;
- Élaborer des Plans directeurs de l'eau pour des bassins versants de lacs ;
- Distribuer annuellement des milliers d'arbres gratuits ;
- Restaurer des frayères à doré jaune ;
- Former les intervenants municipaux sur la gestion des populations de castors ;
- Stabiliser des rives érodées ;
- Et beaucoup d'autres !



Et VOUS, que pouvez-VOUS faire ?

En tant que **citoyen**, reboisez votre bande riveraine à l'aide d'herbacées, d'arbustes et d'arbres ; assurez-vous de l'efficacité de votre installation septique ; naviguez de façon responsable ; adhérez à votre association de lac, donnez de votre temps aux activités qu'elle organise ; évitez de surconsommer l'eau !

En tant qu'**entreprise**, assurez-vous d'obtenir tous les certificats d'autorisation nécessaires à vos activités ; respectez les normes quant aux rejets dans les écosystèmes aquatiques ; veillez à protéger les milieux humides, lesquels jouent plusieurs rôles écologiques essentiels !

En tant qu'**agriculteur**, reboisez vos bandes riveraines ; respectez la réglementation en vigueur, comme celle sur l'accès des animaux aux cours d'eau ; adoptez des pratiques limitant l'érosion et l'utilisation d'engrais !

En tant que **municipalité**, appliquez activement la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables par le biais d'une réglementation locale ; informez-vous de vos responsabilités quant à la libre circulation de l'eau dans les cours d'eau ; vérifiez l'efficacité de votre traitement des eaux usées ; impliquez-vous dans la mission du COBALI !

En tant que **forestier**, évaluez la possibilité d'adhérer à des certifications assurant une gestion plus écologique des coupes ; protégez les bandes riveraines ; respectez la réglementation en vigueur ; portez une attention particulière à la conception des ponts et ponceaux afin de limiter leurs impacts sur l'environnement !



L'eau est une préoccupation quotidienne pour tous les êtres vivants. C'est une vérité immuable. L'Homme peut survivre quelques jours sans manger, mais environ 48 heures sans boire. Après tout, le corps humain est constitué d'à peu près 70 % de ce liquide, soit le même pourcentage que la superficie terrestre recouverte d'eau ! De cet important volume, seul 3 % est composé d'eau douce, dont une infime partie seulement est accessible aux humains, l'eau étant majoritairement enfouie dans les nappes souterraines et les glaciers.

Pourtant, l'eau doit être disponible pour tous, en qualité et en quantité.



Au Québec, l'eau douce couvre 11,5 % du territoire. Nous avons donc une responsabilité collective d'agir pour sa protection. C'est ce que permet la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, en conciliant les usages et en impliquant tous les acteurs concernés par les ressources hydriques. De plus, cette forme de gestion cadre dans la philosophie du développement durable en englobant les sphères sociale, économique et environnementale.

Ensemble, nous pouvons assurer la protection de l'eau !

Pour y parvenir, le gouvernement du Québec a, par la mise en place de la Politique nationale de l'eau, procédé à une réforme de la gouvernance de l'eau dont les principaux acteurs sont les organismes de bassins versants.

TERRITOIRE COUVERT PAR LE COBALI



Le site Internet du COBALI met à votre disposition plusieurs outils d'information en lien avec la gestion et la protection de l'eau, de même que sur les bassins versants de la rivière du Lièvre, de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé : publications, photos, cartes, répertoires géographiques et plus encore !

Pour être tenu informé de nos activités et pour participer activement à la protection de l'eau du territoire, rien de plus simple...

Adhérez au COBALI ! C'est gratuit !

Pour nous joindre :

634, rue de la Madone, Mont-Laurier (Québec) J9L 1S9
 Téléphone : 819 440-2422 • Télécopieur : 819 440-2455
 Courriel : info@cobali.org

www.cobali.org



Le COBALI

Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) est une table de concertation qui a pour mission de protéger, d'améliorer et de mettre en valeur la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre et Blanche, et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et habitats qui y sont associés.

Concrètement, le COBALI travaille avec les acteurs du milieu à améliorer l'état des connaissances de sa zone de gestion, à coordonner les actions à réaliser et à sensibiliser la population et les usagers de l'eau à l'importance de préserver cet Or bleu.

Nous vous invitons à lire ces quelques pages pour mieux nous connaître.

Bonne lecture !



La gestion de l'eau au Québec

La **Politique nationale de l'eau** (PNE) a été adoptée en 2002 par le gouvernement provincial. Elle repose sur cinq orientations, dont l'une d'elle consiste à réformer la gouvernance de l'eau, notamment par la mise en place de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV).

À cette époque, 33 rivières jugées prioritaires sont alors prises en charge par des **organismes de bassins versants** (OBV). C'est le cas de la rivière du Lièvre. Toutefois, afin de couvrir l'ensemble du Québec méridional, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) procède à un redécoupage territorial en mars 2009. Dorénavant, 40 OBV sont responsables d'autant de zones de gestion intégrée de l'eau au Québec. C'est suite au redécoupage que se sont ajoutés les bassins versants de la rivière Blanche et du ruisseau Pagé à la zone de gestion de la rivière du Lièvre.

L'OBV est une table de concertation qui regroupe tous les acteurs de l'eau du territoire. Ce n'est pas un groupe environnemental, mais plutôt un organisme chargé de planifier et de coordonner les différentes actions reliées à la protection de la ressource eau de son territoire. Les OBV sont représentés par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ).

Fondé le 27 novembre 2003, le **COBALI** a repris le flambeau de son prédécesseur, le Comité de consultation sur la gestion de la rivière du Lièvre. En juin 2007, le COBALI a déposé son premier Plan directeur de l'eau (PDE) pour le bassin versant de la rivière du Lièvre. Il a ensuite reçu, en février 2009, l'attestation que son PDE était conforme avec les orientations, les politiques, les plans et les programmes gouvernementaux ainsi qu'avec les lois et règlements en vigueur au moment de son approbation.

La zone de gestion intégrée de l'eau du COBALI couvre trois bassins versants...

La **rivière du Lièvre**, nommée autrefois « Wabos Sipi » par les Algonquins, a longtemps servi de voie de transport, tant par les Amérindiens que par les premiers colons. Son bassin versant couvre une superficie de 9 544 km² et abrite le nombre imposant de 3 768 lacs. Le lac Head (situé à l'extrême nord du territoire) et ceux environnants constituent la source de ce cours d'eau, qui débute au lac Orthès et se jette, 330 km plus loin, dans la rivière des Outaouais, au niveau du secteur Masson-Angers de la ville de Gatineau. D'un dénivelé de 350 m, son parcours varie selon la topographie. Plusieurs barrages et réservoirs sont présents sur son trajet.

D'une population de plus de 45 000 habitants, le bassin versant se situe majoritairement dans la région des Laurentides, mais occupe également une partie des régions de l'Outaouais et de Lanaudière. Les limites naturelles de ce territoire chevauchent sept municipalités régionales de comté (MRC), 29 municipalités et 14 territoires non organisés (TNO).

Les principales activités économiques du bassin versant de la Lièvre sont la foresterie, le récréotourisme et l'agriculture. La forêt, majoritairement feuillue, fournit de nombreux emplois, surtout pour la transformation primaire du bois. En pleine expansion et lié de près à la forêt, le secteur du récréotourisme comprend la villégiature, la chasse, la pêche, le canot et la randonnée. L'agriculture, pratiquée d'abord au sud et au centre du bassin versant, se caractérise par la culture extensive de fourrage et de pâturage, et par l'élevage de bovins de boucherie et de vaches laitières.

Le bassin versant de la **rivière Blanche** couvre une superficie de 532 km² et est principalement localisé dans la MRC de Papineau. Voyageurs de la rivière des Outaouais, les premiers colons à s'établir sur le territoire sont d'origine ethnique très variée : Allemands, Écossais, Irlandais, Anglais et Canadiens-Français.

Avec une population de plus de 2 000 habitants, le territoire du bassin versant chevauche actuellement quatre MRC et 11 municipalités. La rivière Blanche prend naissance au lac de l'Écluse et se jette dans la rivière des Outaouais à l'ouest de la ville de Thurso. Les principales activités économiques sont associées au récréotourisme (villégiature en bordure des lacs), à l'agriculture (bovins de boucherie, vaches laitières et fourrage) et à la foresterie.

La réserve faunique de Papineau-Labelle occupe près du tiers du bassin versant. Saviez-vous que le territoire abrite un écosystème forestier exceptionnel ainsi que la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche? Un petit détour est certes de mise pour visiter ce lieu exceptionnel!

Le bassin versant du **ruisseau Pagé** est un bassin orphelin de la rivière des Outaouais. La plus grande partie de son territoire se situe dans la ville de Gatineau. D'une superficie de 51 km², il inclut une partie des agglomérations de Buckingham et de Masson-Angers. L'occupation du sol y est essentiellement destinée à l'agriculture. Les amateurs de la nature peuvent y retrouver la réserve naturelle du Marais Trépanier, laquelle appartient à Canards Illimités Canada.



Le Plan directeur de l'eau – Un outil pour orienter la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant

Le mandat premier des organismes de bassins versants (OBV) est de réaliser un **Plan directeur de l'eau** (PDE). Cet outil de planification identifie les interventions nécessaires pour atteindre des objectifs fixés en concertation par l'ensemble des acteurs de l'eau. Le PDE se compose des sections suivantes :

- Un portrait, qui décrit l'état actuel de la ressource eau ;
- Un diagnostic, qui permet de cibler les enjeux majeurs d'un bassin versant ;
- Des orientations et des objectifs, qui sont des pistes d'action pour répondre aux problématiques ;
- Un plan d'action, qui identifie les actions à mettre en place en collaboration avec les acteurs de l'eau ;
- ...et un programme de suivi et d'évaluation.

Le PDE fait partie d'un processus plus grand, soit la **gestion intégrée de l'eau par bassin versant** (GIEBV).

La GIEBV est une approche participative permettant aux acteurs de l'eau de gérer la ressource hydrique et les écosystèmes qui y sont associés en tenant compte des dimensions économiques, politiques et sociales du bassin versant. La GIEBV comporte plusieurs avantages. Rassembleuse, elle concilie des usages parfois conflictuels et permet d'éviter les dédoublements d'action. Plus important encore, elle tient compte de l'effet cumulatif des impacts des diverses activités qui ont lieu de l'amont (source) à l'aval (embouchure) d'un cours d'eau. La concertation et la participation du public et des acteurs du milieu sont des éléments essentiels à la GIEBV.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Un bassin versant est un territoire dont les frontières naturelles suivent les sommets des montagnes et les dénivellations du terrain. Toutes les gouttes de pluie qui tombent sur ce territoire s'écoulent par les ruisseaux, les lacs et les rivières, suivant la topographie. Les gouttes, lorsqu'elles se rejoignent, forment alors un cours d'eau principal, la rivière Blanche par exemple !

